



Vous avez commis une infraction ou êtes accusé à tort d'en avoir commis une :

- Comment vous défendre devant un Juge d'instruction ou les juridictions répressives ?

Vous avez été victime d'une infraction, d'une agression physique ou sexuelle, blessé dans un accident de la route ou domestique. Vous avez perdu un proche dans un accident ou une agression, comment obtenir réparation :

- A qui vous adresser pour obtenir réparation, quelle assurance, quel tribunal ?**
- Comment vous constituer partie civile ?**
- A quelle indemnité pouvez-vous prétendre ?**
- L'assureur vous a-t-il fait une proposition suffisante ?**

Les accidents de la vie peuvent conduire chacun de nous à commettre une infraction volontairement ou non. Quelles qu'en soient les circonstances, notre rôle sera de vous **accompagner**

au travers des méandres d'une procédure devenue complexe et en constante évolution au gré des politiques du moment. Le jour du procès nous devons convaincre le Juge d'une sanction mesurée et adaptée à votre situation face aux réquisitions trop souvent aveuglément répressives des Procureurs.

A l'inverse, **l'accident ou l'agression** peut bouleverser la vie d'une femme, d'un homme ou d'un enfant tant sur le plan physique que psychologique. Toutes les atteintes corporelles ou sexuelles sont traumatisantes et génèrent des réactions auxquelles la victime n'est jamais préparée : souffrance physique et psychique, sentiment de culpabilité, dépression, rejet de son

corps, repli sur soi, volonté d'oublier.

Or les mécanismes juridiques de **l'indemnisation** sont également complexes et évolutifs.

Partant du principe que le premier ennemi de la **victime** c'est souvent avant tout elle-même, nous avons développé au fil des années une synergie avec des médecins, psychologues et structures spécialisées dans la prise en charge des victimes pour les guider, les conseiller et leur proposer des solutions globales et adaptées à chaque situation.